MAIRIE DE MAZÈRES
CS 87073
Rue de l'Hôtel de Ville
09270 MAZÈRES
05.61.69.42.04
mairie.mazeres@wanadoo.fr

Date de mise en ligne le : 12/09/2025

ARRÊTE N° 25/203
REGLEMENTANT PROVISOIREMENT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION
Rue du Pont Vieux
Commune de Mazères *(Ariège)* en agglomération

Le Maire de MAZERES ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R. 411-7 1, R 415-6 ;

VU l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière troisième partie ;

VU la demande formulée par **INEO RESEAUX SUD OUEST représentée par Monsieur Sébastien DEDIEU** sis : TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX, en date du 5 septembre 2025 ;

CONSIDERANT que pour permettre **LA RÉALISATION DE TRANCHÉES PRÉVUES EN VUE DE TRAVAUX AÉRIENS OU SOUTERRAINS OU BRANCHEMENT (Hors Télécom) rue du Pont Vieux** à 09270 **MAZERES,** il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation le **lundi 15 septembre 2025 et ce pour une durée de 10 jours** ;

ARRETE

Article 1 :
Le lundi 15 septembre 2025 et ce pour une durée de 10 jours, le stationnement et la circulation seront interdits Rue du Pont Vieux :

- **de l'intersection de la Rue de la République à l'intersection Rue Boulbonne conformément au plan ci-joint ;**

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière *(troisième partie)* sera mise en place par **INEO RESEAUX SUD OUEST.**

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : Le présent arrêté peut-être déféré devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

Article 5 : La gendarmerie, la police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à **Mazères**, le 11 septembre 2025

Le **Maire**
Louis ***MARETTE***

MAZÈRES
La main armée pour te servir !

Le 11/09/2025
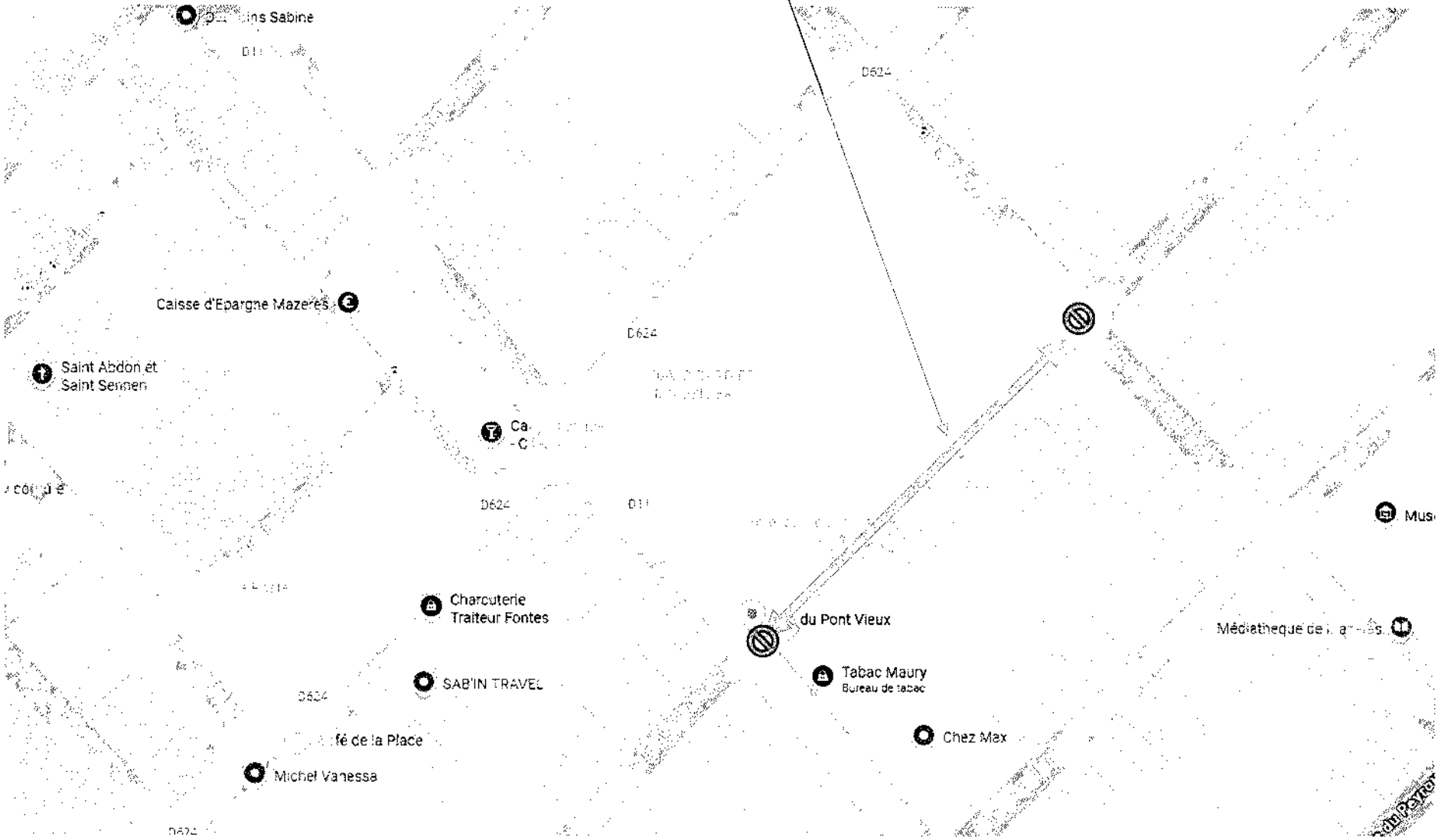
Annexe Arrêté 25/203